

	<p>Monsieur le Maire de la Commune de : _____ Donne son accord () Ne donne pas son accord ()</p> <p>à la scolarisation dans une école d'Aix pour l'enfant : _____</p> <p>Cet accord vaut engagement pour votre commune de participer aux dépenses de scolarisation de cet enfant selon les termes de la convention à passer entre nos communes.</p> <p>(cachet) Signature :</p>
	<p>CET ENFANT est autorisé () n'est pas autorisé ()</p> <p>à être scolarisé à l'école</p> <p>(cachet) Signature :</p>

PIECES A FOURNIR AVEC LA PRESENTE DEMANDE

- Document d'identité d'un représentant légal de l'enfant (1 photocopie)
- Photocopie du livret de famille.
- Certificats de vaccinations.
- Justificatif de domicile.
- Justificatif de la demande de dérogation.
- En cas de séparation de parents naturels : décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant ou autorisation de l'autre parent avec photocopie de sa CNI.
- En cas de divorce : Jugement de divorce ou décision du Juge aux Affaires Familiales précisant l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à la Direction susnommée.

Conformément à l'article 441-6 du code pénal : « Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. »